

ANNONCES,

2 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Poit-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N° 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE.

JOURNAL DE LIÈGE.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Liège, Brussels, and Gand, including departure and arrival times for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 13 juillet.

Trois des membres les plus influents de la diète germanique se rendent à Tœplitz, où ils sont mandés, comme le président. On compte en outre six ou sept ministres dirigeants de la Hesse, d'Oldembourg, du Hanovre, etc., qui vont faire aussi partie de la réunion, et d'après tous ce qu'on sait ici de ces personnages, il n'est pas difficile de juger quel esprit de politique dominera à Tœplitz.

Les conseillers hanovriens, Conrad et Christiani, ont quitté Francfort après avoir remis à la sérénissime diète les protestations de la chambre hanovrienne et des principales municipalités contre les coups d'état.

ANGLETERRE. — Londres, le 14 juillet.

Au lever qui aura lieu vendredi prochain, S. A. R. le duc de Nemours recevra son audience de congé pour retourner en France.

L'Observer assure que le parlement terminera sa session actuelle dans la première quinzaine d'août.

Le 13 a eu lieu à Londres une fête brillante au bénéfice des Polonais; plus de dix mille personnes étaient réunies dans les jardins de Benloh Spa. La présence du maréchal Soult a excité des applaudissements prolongés.

FRANCE. — Paris le 17 JUILLET.

Le MONITEUR publie ce matin les lois qui autorisent l'établissement du chemin de fer de Paris à Rouen, au Havre et à Dieppe, avec embranchement sur Elbeuf et Louviers; de celui de Paris à Louviers, et enfin de celui qui doit se diriger de Lille à Dunkerque.

Ces trois lois sont datées des 6, 7 et 9 juillet. Vient ensuite une ordonnance du 15 juillet; elle fixe au 4 août prochain la première réunion des conseils d'arrondissement; cette première partie de leur session ne pourra durer plus de dix jours; la seconde commencera le 12 septembre pour être terminée le 16 du même mois, excepté dans le département de la Seine où elle aura lieu du 3 au 7 novembre.

La session des conseils généraux s'ouvrira le lundi 20 août.

FEUILLETON.

LA MAITRESSE ANONYME.

Si je vous apprendis, ami lecteur, que j'ai acheté une petite propriété dans la Brie, cela, sans doute, vous intéressera fort peu. Si j'ajoute que j'ai eu l'imprudence d'y faire bâtir, que les maçons, les charpentiers, les entrepreneurs, et surtout les dévils faits en conscience, m'ont presque ruiné, il y a grande chance que cela vous sera totalement indifférent; je vous confierais même en secret que mes constructions ne sont pas encore achevées, et que, pour la régularité d'un si bel édifice, il ne manque rien qu'un aile droite; cet aveu, qui me coûte beaucoup, vous laisserait froid et impassible, et ne vous ferait pas un instant interrompre la lecture du journal que vous tenez en ce moment.

J'étais donc dans ma cour, assis sur une pierre, regardant tristement la place qu'occuperait si bien mon aile droite, quand elle serait élevée, si jamais elle s'élevait... lorsque je sentis une main me frapper sur l'épaule, et une voix jeune et joyeuse s'écrier: Bonjour, mon voisin! C'était Georges Lisvard, mon voisin de campagne, que je connaissais à peine, car arrivé depuis quelque mois dans le pays, et vivant toujours avec mes ouvriers, je n'avais encore fait de visites à personne; mais avec Georges la connaissance n'était pas longue à faire. Il avait une de ces heureuses et aimables physionomies qui appellent le plaisir et la confiance. La première fois qu'on le voyait, on était son ami, et dès la seconde on ne pouvait plus se passer de lui; plein de franchise et de gaieté, insouciant de l'avenir, et heureux du présent, sans ambition malgré sa jolie figure, il n'y avait pas de mère qui n'eût été fière d'un tel fils, pas de sœur qui ne fût heureuse d'un tel frère.

Entré de bonne heure à l'école polytechnique, il en avait été l'un des élèves les plus distingués; officier d'artillerie, il s'était fait remarquer au siège d'Anvers, seule occasion de gloire qui lui eût encore été offerte, et maintenant que la paix était revenue, il passait auprès de sa vieille mère ses jours de repos et de congé. Plus tard et quand il s'agit d'établir sa sœur il déclara qu'il ne savait que faire de sa fortune, qu'il était trop riche avec sa paye de lieutenant d'artillerie et il renonça à son modeste patrimoine en faveur de sa sœur Hélène, qui, grâce à ce supplément de dot, fit un assez beau mariage. Je voulus une fois parler de ce trait à Georges, qui haussa les épaules et me tourna le dos; c'est le seul jour où je l'ai vu malheureux.

Arrivé depuis quelques jours dans notre voisinage, chez sa mère, il

et sera close le 5 septembre dans les départements, excepté celui de la Seine où elle aura lieu du 15 au 29 octobre.

Des ordres très pressants ont été transmis ce matin par le télégraphe pour accélérer les travaux de construction sur tous les chantiers de la marine. Tous les bâtiments en armement paraissent devoir recevoir une destination immédiate. Les permissions ont été retirées à tous les officiers destinés à être employés. Des ordres de départ ont été donnés pour avoir lieu dans la journée.

Les corps appelés à faire partie du camp de Lunéville ont reçu les ordres de départ et ont déjà commencé leur mouvement. Le rassemblement ne sera guère effectué que dans les premiers jours d'août, et les manœuvres ne commenceront par conséquent que vers le 15.

On écrit de St-Omer, le 14 juillet:

On nous annonce que 6,000 hommes doivent se rendre à Saint-Omer pour le camp; 4,000 camperont, 2,000 habiteront la ville.

Nous recevons par les paquebots de la Méditerranée des nouvelles de Constantinople du 26 juin, et d'Alexandrie du 27. Un violent incendie avait éclaté au Caire, le 23 juin; il n'a cessé que le 25, et a dévasté presque tout le quartier franc. Plus de six cents maisons ont été dévorées par les flammes.

INCENDIE DU THÉÂTRE DU VAUDEVILLE.

La capitale vient de nouveau d'être attristée par l'incendie d'un de ses théâtres. Le Vaudeville a été réduit en cendre cette nuit et le feu n'a pas encore pu être éteint.

On sait que depuis fort longtemps il était question de la reconstruction de cette salle, qui se trouve adossée à des maisons particulières, et dont la position faisait craindre les suites d'un incendie. Les directeurs avaient obtenu plusieurs fois un sursis du préfet de police, et leurs demandes avaient toujours été accueillies jusqu'à présent. Il est à regretter que l'on ne se soit pas montré plus rigoureux, peut-être aurait-on évité ce nouveau sinistre.

On n'est pas encore bien d'accord sur l'origine de cet incendie. Trois versions ont été mises en circulation. On prétend que le feu a été mis par une fuite de gaz; d'autres disent qu'il a pris dans le magasin des costumes situé tout-à-fait au haut de la salle. On ne sait pas au juste à quelle heure les premiers indices se sont manifestés; mais ce doit être vers minuit. A 3 heures et 1/2 du matin, les pompiers ont été réveillés en sursaut par un fracas épouvantable. L'incendie étant parvenu à se faire jour hors de la salle des costumiers, avait atteint la corde qui retient le lustre, lequel était tombé et s'était brisé en mille éclats. L'alerte fut aussitôt

venait de temps en temps visiter ma bibliothèque, la seule qui existe dans la commune de Bussières, et dessiner nos points de vue, car Georges dessine et même peint très bien.

Qu'avez-vous? me dit-il. Pourquoi cet air soucieux? Je lui racontai alors, ce que je vous disais à l'instant même, mon cher lecteur, et comment je cherchais les moyens de faire achever au public mes constructions commencées.

— Quoi, sérieusement, vous croyez qu'il paiera vos ouvriers?

— Il est assez grand seigneur et assez généreux pour cela! il paie toujours, mais seulement quand on l'amuse; or, l'amuser devient chaque jour plus difficile. Aussi il me faudrait pour lui, dans ce moment, et c'est ce que je ne puis trouver, quelque sujet bien neuf, bien piquant, bien original!

— Un sujet de quoi?

— Un sujet de roman, de comédie, d'opéra...

— Quoi, avec des opéras, on bâtit des maisons?

— Pourquoi pas? témoin mon ami Auber qui en a deux rue Saint-Georges...

— Dont il élève les murailles comme Amphion, avec sa lyre!!

— Avec son talent! ce qui est moins mythologique.

— Vous avez raison, ce n'est plus là de la fable... Eh bien! si j'avais, moi, un sujet d'opéra à vous donner?

— Quoi, mon cher voisin, est-il possible?

— Quand je dis d'opéra, c'est peut-être une niaiserie!

— C'est souvent la même chose.

— Ou bien une tragédie, une comédie, un roman..., je n'en sais rien.

— Dites toujours?

— Ce que je sais..., c'est que c'est original..., bizarre, incompréhensible.

— C'est ce qu'il faut!

— Et que cela n'a pas le sens commun!

— C'est un succès, mon cher ami, un grand succès! Parlez, vous redoublez mon impatience.

— C'est une histoire qui m'est arrivée.

— A vous?

— A moi..., dans ma jeunesse.

— Vous n'êtes cependant pas si vieux?

— Il y a cinq ou six ans... j'en suis le héros; mais l'aventure est un peu longue, et je ferai mieux de ne pas la commencer aujourd'hui, car il est tard, et j'ai à midi une affaire importante que je ne puis remettre.

— Il n'est qu'onze heures et demie, et je vous promets dans une demi-heure de vous rendre votre liberté.

— Bien vrai?

— Je vous le jure!

lôt donnée de tous côtés. Des renforts de pompes et de pompiers ne tardèrent pas à arriver. Mais le feu avait déjà fait des progrès irrésistibles. Il n'y avait plus moyen de sauver la salle. Tous les efforts des pompiers furent dirigés vers les bâtiments voisins que l'incendie menaçait déjà d'une ruine complète. Il est fort heureux que la chute du lustre ait donné l'éveil, car si l'on était resté une heure de plus sans s'apercevoir que le feu était au théâtre, il eût été impossible de préserver les bâtiments voisins, et l'incendie aurait pu dévorer une partie du quartier.

A l'heure où nous écrivons (3 heures de l'après-midi), le feu n'est pas éteint, mais il est entièrement concentré dans l'intérieur de la salle. On a craint un moment pour les écuries royales qui sont situées près du théâtre; mais on est parvenu à les préserver.

Plusieurs compagnies d'assurances avaient refusé d'assurer les bâtiments du Vaudeville, parce qu'elles avaient trouvé ses risques d'incendie trop menaçants. Cependant on avait décidé à les faire assurer pour une somme de 300,000 fr. par les compagnies du Phœnix et de la France.

La plupart des acteurs de ce théâtre ont fait des pertes considérables, parce qu'ils avaient laissé beaucoup d'habillements et de valeurs dans leurs loges. M^{me} Albert a perdu, dit-on, pour près de 15,000 fr. de costumes.

On dit ce matin que l'on ne laissera pas construire un théâtre à la place de celui qui vient de brûler, attendu qu'il se trouvait sur l'emplacement de la place du Carroussel, et que l'on n'a pas renoncé au projet de terminer l'aile du Louvre pour la faire rejoindre les Tuileries du côté de la rue de Rivoli.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les démarches de Munagorri fixent l'attention de tous les hommes politiques. La tentative qu'il prépare peut exercer une grande influence sur la situation de la Péninsule et sur la solution d'une question qui est pour la France d'un si grand intérêt. Ce motif nous engage à reproduire l'extrait suivant d'une correspondance adressée au Morning Chronicle, par un voyageur anglais:

« Sarre, 7 juillet.

« Je suis arrivé ici hier pour me convaincre de la force actuelle du parti de Munagorri, et j'ai été fort surpris de voir que rien, pour ainsi dire, n'indiquait une expédition militaire. Aujourd'hui j'ai eu une entrevue avec Munagorri, que j'ai trouvé distribuant de l'argent aux soldats; 2,800 hommes ont reçu leur solde. Ce sont des déserteurs carlistes. On ne voit pas un fusil à Sarre. Cependant, je suis sûr que

— J'y compte.

Nous nous assimes alors dans un endroit écarté du parc, au bord de la rivière, près d'une cascade dont l'eau claire et limpide tombe sur un lit de cailloux, et s'enfuit à travers mon bois jusqu'à la vallée du Petit Morin, lieu enchanté, qui rappelle la Suisse dans les petits cantons! vallée délicieuse, qui jouirait de la plus haute renommée, si les côtes verdoyantes qui l'entourent se nommaient Glaris et Appenzel, mais que le voyageur regarde à peine parce qu'elle est à vingt lieues de Paris et à trois lieues de la Ferté-sous-Jouarre.

George, mon jeune ami, n'était pas de ces gens-là, car promenant avec plaisir ses yeux vifs et animés sur cette nature pittoresque et gracieuse qui se déroulait devant nous: Vous ne pouvez choisir, me dit-il, un endroit qui cadrât mieux avec l'histoire que je vous ai promise. Ce beau soleil, cette jeune verdure, cette riante campagne, me rappellent et me rendent toutes les idées que j'avais il y a six ou sept ans, quand je sortis du collège. Que tout est beau, le matin au soleil levant! Le monde où j'allais entrer s'offrait à moi, paré de tant de charmes et d'espérance. Je m'étais persuadé, comme beaucoup de jeunes gens de mon âge, que je ne devais y rencontrer que des amis, des succès, et surtout des conquêtes. Oui, monsieur, je l'avoue franchement, c'était là ce qui m'occupait le plus.

Nous lions beaucoup au collège, et les livres que nos dévotions en cachette n'avaient pas tous été approuvés par le conseil de l'Université. Il y en avait un surtout, bien amusant et bien dangereux pour de jeunes têtes comme les nôtres, un livre où tout est attrayant, peut-être parce que tout y est faux, parce que ni les jeunes gens, ni la société n'ont jamais existé comme ils sont représentés; sentiments, mœurs, caractères, rien n'est possible... tout y est d'imagination, et c'est ce qui séduisait la nôtre...

— Vous voulez parler du roman de Faublas.

— Précisément... un ouvrage classique... car vous le trouverez dans toutes les classes, depuis la quatrième jusqu'à la philosophie! Il est si agréable de se représenter toutes les grandes dames... se jetant à la tête d'un petit jeune homme de dix-sept ans... sans que celui-ci ait besoin de mérite, de talents, de considérations... Au contraire, inutile à lui de s'occuper de son état, de se livrer à des études ou à des travaux assidus; l'amour se chargera de sa réputation, de son bonheur et de son avancement... Aussi, et comme tous mes camarades me répétaient que j'étais bien fait, et que j'avais une jolie figure, une figure de demoiselle... Je vous demande pardon de vous dire ces choses-là... mais quand on raconte...

— Vous avez raison... cela d'ailleurs se voit du reste...

— Je vous prie de croire, me dit Georges en rougissant, que je n'ai plus ces idées-là... je parle de longtemps... il y a sept années... j'étais alors bien sot, bien absurde, j'étais sûr que je n'aurais qu'à jeter le mouchoir. Aussi je m'étais promis de ne m'adresser qu'à des marquises, des

On pourra se procurer des armes pour tous ces hommes au premier signal.

» Sarre est un petit village des Basses-Pyrénées, situé au bas d'une chaîne de montagnes; il est environné de grandes et belles métairies. Munagorri s'est entendu avec les propriétaires pour y placer ses soldats, et comme ces derniers ne reçoivent leur paye qu'une fois par semaine, et que le plus grand nombre se livra à des travaux dans les métairies, un étranger, en arrivant à Sarre, n'aperçoit rien qui indique les préparatifs d'une expédition militaire. Les compagnies sont confiées à d'excellents sous-officiers. Quatre officiers de la légion auxiliaire britannique ont offert leurs services à Munagorri, qui a écrit à ce sujet au commodore lord John Hay.

» J'ai eu l'honneur de voir le plus grand nombre des soldats réunis pour recevoir leur paye. Ce sont, pour la plupart, des Navarrais et de Guipuzcoains. Leur tenue est plus belle que celle des bataillons de la reine. Il y a 200 cents hommes de cavalerie et d'artillerie, dont chacun n'a pas moins de six pieds. Ce sont des Navarrais. Ils paraissent pleins d'enthousiasme pour la cause des privilèges des provinces basses, sont dévoués à Munagorri et soupirèrent après le moment où il leur sera donné de commencer les opérations.

Munagorri a le projet de s'emparer d'abord de Zugarramurdi, petit village fortifié, à une lieue et demie d'ici. Deux compagnies carlistes s'y trouvent en garnison. Il faudra encore 15 à 20 jours à Munagorri, pour pouvoir franchir la frontière. La plus grande difficulté pour lui consiste à trouver des officiers capables, car les soldats sont tous bien exercés. En ce qui concerne les armes, Munagorri m'a dit lui-même qu'il n'en manquera pas, mais il ignore d'où il les tirera.

BELGIQUE — Bruxelles, le 18 juillet.

Le Roi sera de retour de Paris dimanche ou lundi prochain. S. M. est attendue au camp de Bévèrloo pour le 24. On assure que plusieurs nominations de l'ordre de Léopold auront lieu dans divers régiments.

On écrit de Bévèrloo, le 15 juillet, au *Constitutionnel des Flandres*:

Lundi la 1^{re} brigade est allée prendre position sur la route de Hasselt à Rolduc; le reste des troupes, ayant pris une autre position, sont allés en reconnaissance. Les deux corps se sont rencontrés et la petite guerre a commencé. La 1^{re} brigade, sous les ordres du général Van den Broeck, a fait retrograder l'ennemi supposé jusqu'au camp. Il est très agréable pour un homme qui aime son pays de voir notre jeune armée faire des progrès remarquables dans les grandes manœuvres; le carré oblique ainsi que toutes les autres manœuvres sont exécutés avec une précision et un ensemble admirables. A cause de la chaleur excessive, il n'y a eu depuis lundi que trois ou quatre heures d'exercice par jour. On travaille à force à de nouvelles casernes qui seront au nombre de neuf; ils devront être achevés pour le 25 de ce mois. Tout fait croire que le second camp sera plus nombreux que le premier en fait d'infanterie.

Un grand banquet aura lieu incessamment au camp de Bévèrloo, entre tous les officiers.

Le 14, la foudre est tombée dans les endroits ci-après: 1^o A Ypres, sur la cheminée de la maison de M. Bousman, banquier, elle a broyé quelques briques; 2^o à Vlamertinghe, sur la maison de Pierre Ryckewaert, où elle a endommagé des meubles et blessé assez grièvement la maîtresse de la maison; 3^o à Brielen, sur la grange et la remise occupées par Jean-Baptiste Leclercq, cultivateur, en un instant tous les bâtimens furent enveloppés par les flammes et réduits en cendre, la perte en construction est évaluée à 2,000 fr. et celle des récoltes, ustensils, etc., à 870 francs, rien n'était assuré; 4^o à Bacelaere, sur la maison de Frédéric Théodore Neirynek, qui fut totalement brûlée, perte 750 fr.; 5^o la foudre a frappé l'Hôtel-de-Ville de Thielt, où elle a brisé quelques ardoises de la tour et des pierres, dégâts peu im-

portants; elle a tué un cheval appartenant à Pierre Vanhoutte, cultivateur à Ruytlerke, qui était dans la prairie et un autre cheval a été frappé de surdité; 6^o à Nieupoort, la foudre est tombée, sur la grande tour et sur la maison contiguë, sans faire de dégâts; 7^o à Ostende, la foudre a enlevé la cheminée et une partie de la toiture de la maison dite à Eau, sur le quai des Pêcheurs.

LIÈGE, LE 19 JUILLET.

DU SUBSIDE THEATRAL.

La députation permanente vient de rejeter, intégralement, le subsidé accordé, par le conseil communal, au directeur de notre théâtre, pour l'année 1858-1859. Ainsi nous n'aurons peut-être point de spectacle l'hiver prochain. Il nous semblait, il y a quelque temps, que la députation avait renoncé à des idées trop exclusives. La transaction qui eut lieu, l'année dernière, entre elle et le conseil communal, sur le même objet, nous paraissait être un achèvement vers un système plus large et plus libéral, et nous espérions que, cette année, nous n'aurions plus à signaler une fâcheuse divergence d'opinions sur des questions d'art et de progrès. Nous nous sommes trompés. Déterminée par des considérations que nous ignorons encore, et dont nous examinerons la valeur dès qu'elles nous seront connues, elle vient de prendre une attitude plus hostile que jamais à l'égard de notre administration dramatique.

A-t-elle voulu, par la décision qu'elle vient de prendre, faire un acte d'opposition personnelle, et forcer M. Sansé à se retirer? Il nous répugne de le croire, quoique plusieurs personnes lui prêtent cette intention. En dépit de tous les obstacles qui lui avaient été suscités, M. Sansé était parvenu cependant à composer une troupe assez bonne, et si ses efforts n'ont pas été couronnés d'un succès complet, il faut en attribuer, en grande partie, la cause à des circonstances indépendantes à sa volonté. Placé entre les embarras d'une position toute précaire et les exigences toujours croissantes des artistes, M. Sansé a cherché, autant que possible, à satisfaire le public, et s'il avait été plus puissamment secondé par ceux qui ont mission d'encourager les arts, son entreprise aurait peut-être réussi. M. Sansé est connu partout pour un administrateur vigilant et capable; il a fait ses preuves sous nos yeux, et s'il a succombé, c'est qu'avec les moyens restreints dont il disposait, il lui était impossible d'organiser une troupe composée de l'élite des artistes de province.

La députation n'a-t-elle eu en vue que la question financière, a-t-elle trouvé que le subsidé, alloué par le conseil communal, était trop élevé, trop disproportionné avec les ressources de la ville? Mais il a été constaté, par des chiffres et par l'examen des livres de M. Sansé, que le subsidé de 15,000 francs, précédemment accordé, était insuffisant; il a été constaté que M. Sansé, même avec ce secours, a eu beaucoup de peine à satisfaire à ses engagements, et que plusieurs artistes ont été forcés de se soumettre à une réduction, sans laquelle M. Sansé aurait été placé dans la triste nécessité de déposer son bilan. La question n'était donc plus douteuse pour les hommes impartiaux, pour les amis de l'art, pour tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de notre théâtre. Il fallait augmenter le subsidé et accorder au moins dix mille francs de plus. Les ressources de la ville le permettaient. Sa situation financière n'a jamais été meilleure. Elle pouvait, sans imposer de nouveaux sacrifices aux contribuables, distraire facilement, de ses revenus, la somme nécessaire pour soutenir le théâtre. C'est aussi ce qu'elle avait fait, et en agissant ainsi, elle a obéi à une nécessité à laquelle sont soumises toutes les grandes villes du royaume. Bruxelles, malgré l'état délabré de ses finances, accorde plus de 80,000 francs au directeur du grand théâtre; Anvers en donne 50,000; Mons 40,000, et quand la salle de spectacle, que l'on construit en ce moment à Gand, sera achevée, il n'est point de doute que l'administration communale n'inter-

convenais pas, seul point de rapport que j'eusse avec beaucoup de ses nobles habitués. J'avais troqué ma stalle d'orchestre contre une stalle de balcon pour être plus en vue, et personne ne me regardait, pas même mes voisins, qui ne s'occupaient pas plus de moi que de la pièce, et qui, pour se montrer, passaient la soirée à saluer les personnes de leur connaissance.

Un soir, je vis entrer dans une loge de face une personne charmante, que je n'avais pas encore vue, une jeune fille de quinze à seize ans, gracieuse et fraîche comme la couronne de roses qu'elle portait sur sa tête... Je demandai timidement à mon voisin de gauche qui elle était: — La petite duchesse, me répondit-il sans me regarder en la regardant. — Quelle duchesse? demandais-je avec les mêmes égards à mon voisin de droite. — La dernière présentée... vous savez... et il garda le silence. Vous comprenez bien que pour rien au monde je n'aurais avoué mon ignorance, et je répondis par un sourire d'homme au fait qui voulait dire: Je connais parfaitement.

Quelques momens après, entra dans la loge de la jeune et jolie duchesse, un grand monsieur, maigre, sec, l'œil dur, la tête poudrée et portant soixante ans au moins, quoique la poudrée, dit-on, rajouisse. Mon voisin qui saluait tout le monde, ne perdit pas une syllabe occasion, il se courba vivement et à plusieurs reprises vers le grand homme sec qui lui répondit par un salut lent et mesuré comme la statue du commandeur dans *Don Juan*, puis sortit de la loge avec la même gravité. — Il va faire le whist du roi, dit mon voisin de droite. — C'est pour cela qu'il laisse sa femme avec la vieille marquise, répliqua mon voisin de gauche.

Sa femme, me dis-je en moi-même avec effroi... Sa femme! Cette jeune et jolie personne!... Et ce maudit roman de *Faust* se représentant à mon esprit, je pensai malgré moi à la si gentille et si piquante madame de Lignolles! Toutes mes illusions revinrent, tous mes rêves recommencèrent. Je me regardais comme destiné à défendre, à venger cette victime... de l'orgueil et des préjugés; seulement je l'aurais désirée triste et mélancolique, et je la voyais souvent rire, ce qui m'affligeait; mais elle était si bien du reste, qu'on pouvait pardonner ce seul défaut à tant de perfections. Aussi, entraîné, fasciné et comme sous le charme, je la suivis malgré moi, et à la sortie du spectacle, je me trouvai sous le vestibule près d'elle et de la vieille marquise pendant que ces dames attendaient leur voiture, qui, grâce au ciel, fut une des dernières; la duchesse m'avait paru charmante de loin, mais de près elle était bien mieux encore. C'étaient des traits si fins, si délicats, un éclat de jeunesse et de beauté qui faisait plaisir à voir comme un premier jour de printemps, et puis il y avait tant d'esprit et de malice dans ses grands yeux noirs... par malheur enveloppée dans sa pelisse de satin blanc garnie d'hermine, elle ne disait mot; mais elle souriait, pendant que sa respectable compagne s'impatientsait contre sa voiture, qui n'arrivait pas, mais qui, hélas! parut enfin. On l'annonça: ces dames sortirent; je les suivis sans y penser.

vienné, dans l'entretien de la troupe, pour une somme équivalente au moins à celle qui est affectée au même objet par la ville d'Anvers. Il est impossible, en Belgique, qu'une administration dramatique puisse se soutenir sans subsidé; tout le monde est d'accord sur ce point.

Tout le monde sait également que les bons artistes sont rares, et qu'ils se font payer très-cher; on n'ignore pas non plus que le public est devenu fort difficile, et que, pour l'attirer aux représentations théâtrales, il faut des artistes d'un mérite reconnu. Les pièces d'ailleurs qui composent le répertoire habituel d'une direction dramatique, les grands opéras surtout, dont la vogue et le succès s'accroissent chaque jour, ne supportent point une exécution médiocre. Cette observation reçoit surtout son application au goût si développé pour la musique qui a toujours dominé la population liégeoise. Il ne faut pas espérer qu'elle se contente jamais de drames, de comédies, de vaudevilles; ce genre n'obtient que fort peu de faveur chez nous. Les artistes même les plus distingués de Paris, dans l'une ou l'autre de ces spécialités, ne sont en général accueillis qu'avec indifférence.

Voyez ce qui s'est passé aux représentations de M. et de M^{me} Volny! A peine ont-ils pu réunir une assemblée assez nombreuse pour leur permettre de couvrir les frais de ces représentations extraordinaires, qui, en d'autres villes cependant, ont eu le privilège d'attirer constamment la foule. Voyez au contraire ce qui a eu lieu quand M^{me} Heinefetter est venue se faire entendre sur notre scène! Chaque fois qu'elle a joué la salle était comble. Un opéra, quand il est bien traité, réunit alternativement ou simultanément, tous les mérites du drame, de la comédie, du vaudeville, et rehausse l'éclat et l'intérêt de l'action, par l'intervention puissante de l'art musical. Toutes les émotions, toutes les jouissances intellectuelles y sont satisfaites à un degré plus ou moins élevé, et les attraits qu'offrent ces compositions sont doublés pour la foule, qui, si elle ne comprend pas toujours l'action, les paroles, l'intrigue, comprend à merveille la musique et ne se lasse jamais de l'entendre, pour peu qu'elle s'éleve au-dessus du médiocre.

Le plaisir des yeux entre également pour beaucoup dans l'empressement du public à fréquenter le théâtre. Nous ne sommes plus aux tems de la Régence où la tragédie, la comédie et l'opéra se jouaient entre trois paravents, par des acteurs qui ne prenaient aucun souci des mouers et des costumes du tems. La fidélité historique et locale est aujourd'hui une des principales conditions imposées aux auteurs, aux comédiens et aux décorateurs. A chaque pièce il faut ses décors, spéciaux comme à chaque rôle il faut son costume spécial. C'est une conséquence du développement du goût dans les arts. Ainsi pour réaliser sur la scène tout ce que l'imagination du poète a conçu, et pour entourer une représentation scénique de tout le prestige qu'elle réclame, il faut non-seulement de bons acteurs, il faut encore que les accessoires répondent à l'idée même qui a présidé à l'œuvre de l'auteur. Tous les arts doivent concourir et apporter leur tribut à nos fêtes dramatiques. Le succès n'est qu'à ce prix. Or, pour obtenir ce résultat, il faut des dépenses considérables; que ni acteurs ni directeurs, ne sont pas toujours en état de faire. Toutes ces considérations, nous le disons à regret, semblent avoir été perdues de vue par la députation permanente.

Elle n'a tenu aucun compte non plus de l'influence qu'exerce le théâtre sur les mœurs. Nous savons fort bien que les pièces qu'on y joue ne sont pas toujours morales. Il en est qui blessent toutes les convenances. Mais il en est aussi de tous les moyens dont l'homme se sert pour répandre ses pensées, et, sous ce rapport, on peut adresser le même reproche à la presse et à l'enseignement doctrinal. Si un auteur sort des bornes de la décence, du respect qu'il doit à tout ce qui est respectable, le bon sens du public fait justice de ces aberrations. Ce sont d'ailleurs des exceptions d'autant plus rares, chez nous, que les habitudes d'ordre et de modération sont plus profondément empreintes dans le caractère du peuple. Le théâtre offre une instruction d'au-

Il faisait un temps affreux; la pluie tombait par torrens, et, malgré l'aveugle protecteur de la rue de Marivaux, il y avait encore jusqu'à la voiture un trajet de deux ou trois pas qui effraya ces dames, car elles s'arrêtèrent.

De cette foule dorée qui les entourait, j'étais le seul peut-être qui eût un parapluie! Parapluié que je n'eusse probablement pas avoué, si j'avais eu le temps de la réflexion; mais n'écoutant que premier mouvement, je l'ouvris et l'ouvris généralement, bourgeoisement à la vieille marquise; puis je revins à ma jeune duchesse, qui, embarrassée dans sa pelisse, qu'elle relevait, pouvait à peine marcher. D'une main, j'élevais le parapluie au-dessus de ses cheveux et de sa couronne de roses; de l'autre, j'osai la soutenir, l'aider à monter en voiture... et je ne vous parle pas du petit soulier de satin, ni du pied ravissant, ni de la jambe admirable que j'aperçus à la lueur du gaz, parce qu'en ce moment elle m'adressait un remerciement et un sourire enchanteurs, qui m'avaient fait tout oublier. Je passai derrière la voiture, puis par instinct, je me rapprochai de la portière à droite, dont la glace était baissée, et pendant que les laquais relevaient le marche-pied de la portière à gauche, j'entendis les mots suivans: c'était ma duchesse qui parlait:

Un joli cavalier, une charmante tournure, disait-elle.

Oh! que sa voix était douce! j'étais là debout dans la rue presque sous la roue de la voiture, écoutant et respirant à peine.

Connaissez-vous ce beau jeune homme, continua-t-elle?

La pluie tombait sur moi, et j'avais les pieds dans un fleuve, je ne voyais rien... je ne sentais rien... j'écoutais...

— L'autre répondit dédaigneusement: Est-ce que l'on connaît ça... il va tous les soirs aux Italiens. — Pourquoi?

— Je vais vous le dire.

En ce moment le cocher fouetta ses chevaux; les laquais montèrent à son poste, la voiture s'ébranla et je manquai d'être écrasé. Je n'y fis seulement pas attention, pas plus qu'au rhume de cerveau et de la poitrine que je rapportai à la maison et dont ma pauvre mère était mortellement inquiète; tandis que moi, j'étais ravi, enchanté. Je ne dormis pas; j'avais la fièvre et je passai la journée suivante dans un état d'ivresse continuelle. Tous mes rêves étaient réalisés... Mon roman commençait... j'adorais cette femme... je me serais tué pour elle, oui monsieur; je n'ai jamais éprouvé dans ma vie rien de plus vif et de plus délicat que ces premières vingt-quatre heures de passion... Heureusement qu'elles n'ont pas eu de lendemain, les forces humaines n'y auraient pas résisté.

— Comment m'écririez-vous pas de lendemain?

— Si vraiment, reprit Georges, mais vous allez voir lequel.

— A cet endroit du récit, l'horloge de la paroisse de Bussières sonna midi; Georges poussa un cri: Ah! je serai en retard; adieu, me dit-il en courant...

— Et la suite de votre histoire?

— A demain me dit-il... et il disparut. (La suite à un prochain n^o.)

contesses... peut-être des princesses, si l'occasion se présentait... mais décidé dans aucun cas, et sous aucun prétexte, à ne jamais descendre au dessous des baronnes! Hélas de cruels déceptions m'attendaient!

A ma sortie du collège, je m'établis modestement chez ma mère, me préparant pour lui plaire à mes examens de l'école Polytechnique, mais persuadé que ces travaux ne me serviraient jamais à rien, réservé que j'étais à de plus hautes et de plus brillantes destinées. Malheureusement je ne voyais pas trop les moyens de les réaliser; la société de ma mère se composait de belle et bonne bourgeoisie, quelques parentes à nous, des cousines assez gentilles, femmes d'avoués ou de négocians; mais des grandes dames... il fallait pour les connaître être répandu dans le grand monde? qui m'y aurait mené? qui m'y aurait reçu?

C'était au commencement de 1850, sous la Restauration au moment où les anciens noms et les anciennes familles brillaient du plus vif éclat! Le milliard de l'indemnité avait rendu à l'aristocratie nobiliaire son luxe et ses richesses; quant à son bon ton, à son élégance et à sa fertilité... elle ne les avait jamais perdus.

Et comment, moi, pauvre écolier et jeune homme inconnu, être admis familièrement dans ces nobles hôtels, sanctuaire de mes divinités.

Cette réflexion, que je n'avais pas faite, me déconcertait singulièrement, mais ne diminuait en rien mon humeur conquérante. J'étais sûr, ce premier obstacle franchi, de me faire remarquer et de fixer les regards. Vous voyez, monsieur, que je ne manquais, ni de présomption, ni d'orgueil, et voilà pourquoi je vous raconte mon histoire, ce sera une expiation! Je cherchais donc constamment les moyens de rapprocher les distances, de voir de près, de couvoyer ce grand monde jusque-là inaccessible, et à force de chercher, je trouvai un expédient qui vous semblera bien simple, et qui me coûtait bien cher! J'allais tous les soirs au Théâtre-Italien; c'était le rendez-vous de la haute société, le salon fashionable où se réunissaient les gens de la cour, et où étaient admis des gens comme il faut. Une stalle d'orchestre que je louai, me donna ce privilège, et comme le cœur me battit la première fois que je m'assis dans cette arène brillante, comme mes yeux incertains et éblouis se promenaient avec ivresse sur tant de richesses, d'élégance et de beautés!

Toutes les loges étincelaient de parures, de diamans et de duchesses. Toutes n'étaient pas jeunes, toutes n'étaient pas belles, mais je les voyais à travers leur titres, et toutes me semblaient nobles, distinguées et charmantes... Dans l'entracte, je me promenais au foyer, dans les corridors, je m'arrêtai aux portes de leurs loges presque toujours ouvertes. A la fin du spectacle, j'étais sous le vestibule, à les voir descendre, j'étais près d'elles, je touchais presque leurs châles aux longs plis, ou leurs robes de gaze; je les regardais monter en voiture, m'en retourner à pied, et le surlendemain je recommençais. Ma mère s'effrayait de mon goût pour la musique italienne et des dépenses qui en étaient la suite. Je dois dire que cette musique m'ennuyait à périr, mais je n'en

tant plus variée et d'autant plus facile à acquérir qu'il nous fait assister à la représentation de tous les temps, de tous les lieux, des mœurs de chaque époque, des grands faits historiques qui se sont accomplis dans le cours des siècles, et que les tableaux qu'il déroule devant nous frappent bien plus vivement nos sens que s'ils nous étaient séchement exposés par des érudits. S'il ne corrige plus, avec toute l'efficacité désirable, les vices, les ridicules et les travers des hommes, il nous offre du moins, dans les transformations successives qu'il a fait subir à ses vieilles traditions, un cours d'histoire, d'archéologie et de géographie même, dont on retire toujours quelques fruits. Le théâtre, quoiqu'en puissent dire quelques esprits chagrins, n'a donc point cessé d'être un élément de civilisation et de progrès, et comme tel, il a droit à une protection spéciale.

Cette protection était un devoir pour l'autorité, surtout dans la position où le chemin de fer vient de placer la ville de Liège, qui n'est plus éloignée que de trois lieues de la capitale. Grâce à la facilité et à la rapidité des communications, il nous est permis, sans négliger le soin de nos affaires, d'aller assister aux représentations théâtrales de Bruxelles. Il s'est donc établi une nouvelle concurrence, contre laquelle les directeurs de province auront à lutter, et qu'ils ne pourront soutenir sans faire de nouveaux sacrifices. Indépendamment de ce fait, qui méritait aussi d'être pris en considération, l'intérêt d'une foule de familles qui vivent, en partie, du théâtre même, ainsi que des dépenses auxquelles on est assujéti, si on veut le fréquenter, aurait dû éclairer la députation permanente sur les suites préjudiciables de son opposition systématique.

Il ne reste plus maintenant au conseil municipal que le recours au roi; nous l'engageons vivement à prendre ce parti. Le tems presse; il faut que le directeur qui désire contracter avec l'administration, pour l'année prochaine, sache définitivement à quoi s'en tenir; s'il aura un subside ou s'il n'en aura pas. Si le ministre refuse d'approuver l'allocation votée par le conseil, tout sera dit, et on pourra désormais fermer le théâtre. Une mesure semblable affligera les amis des arts, indisposera même le public; mais la députation permanente l'aura voulu!

Nous apprenons que dans l'assemblée générale des actionnaires des Haut-Fourneaux et Fonderie des Vennes qui a eu lieu hier, on a décidé la mise hors feu. Cette décision a été amenée par la cherté de la houille, et par cette considération, que les produits de la fonderie, qui vient d'être augmentée, suffiront et au-delà pour couvrir les intérêts du capital social.

M. Decreeff, juge au tribunal de Tongres, vient de mourir à l'âge de 51 ans, des suites d'une congestion cérébrale.

L'art. 77 du code civil veut que toute inhumation soit précédée du transport de l'officier de l'état civil auprès de la personne décédée, à l'effet de s'assurer et de constater le décès.

La sanction de ces devoirs se trouve dans l'art. 558 du code pénal, qui embrasse tous ceux qui auront contrevenu, de quelque manière que ce soit, à la loi et aux réglemens relatifs aux inhumations précitées.

M. le ministre de l'intérieur ayant remarqué que l'art. 77 du code civil était loin de recevoir partout une stricte exécution, il a chargé M. le gouverneur d'appeler sur cet objet l'attention spéciale des collèges des bourgmestre et échevins, afin qu'ils avisent, dans l'intérêt de la loi et de l'humanité, au meilleur moyen d'en assurer le parfait accomplissement.

M. le gouverneur charge ces collèges de lui adresser, avant le 15 août prochain, un rapport sur la manière dont cet article est exécuté dans leurs communes respectives.

Les courses de Bruxelles paraissent devoir être fort brillantes. Lord Seymour a envoyé ses chevaux, et M. Cockerill en présente huit, dont un particulièrement, d'une vigueur remarquable, a été payé par lui à un prix très-élevé.

Il est question de former à Anvers une compagnie de gardes de chasseurs éclairés à l'instar de celles déjà organisée à Bruges, Liège, Mons et Bruxelles.

Les troupes qui feront partie de la seconde période au camp de Beverloo, sont le 2^e et le 10^e de ligne, 1^{er} chasseurs à pied, le régiment des grenadiers et voltigeurs réunis, 2^e lanciers et 2^e chasseurs à cheval, 3 batteries d'artillerie.

Le tribunal de police correctionnelle d'Anvers est saisi d'une cause assez intéressante; il s'agit de malversation des deniers de l'état. Le prévenu est le directeur de la prison de St-Bernard.

Lundi dernier, 12 de ce mois, a eu lieu à l'hôtel de la légation autrichienne en Belgique, une cérémonie imposante. M. le baron Louis de Wauthier de Baillamont, capitaine au régiment d'infanterie de l'archiduc Charles (service d'Autriche), a prêté serment en qualité de chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, entre les mains de M. le comte de Richberg, son chargé d'affaires près le gouvernement belge, assisté de secrétaire.

M. le chambellan baron de Wauthier était assisté de son frère, officier de grenadiers; de son père, ancien major au même service; de son oncle le baron A. de Wauthier, ancien officier supérieur au service de France; de M. le baron d'Huart, ministre des finances, proche parent par son épouse; de MM. le duc Charles et le prince Guillaume de Looz-Corswaren, aussi proche parent; de M. le comte Cogen et de M. l'avocat Stevens, anciens amis de la famille.

Sur une grande table, recouverte d'un drap blanc, était posé un crucifix et des bougies allumées. Le récipiendaire a répété mot à mot, en langue allemande, le serment, dont la formule lui était prèle par M. le secrétaire.

Les journaux anglais ont annoncé que M^{lle} Victorine Quiroga, fille du général espagnol de ce nom, en ce moment gouverneur militaire de Madrid, se destinait à la carrière théâtrale. Des personnes qui connaissent M^{lle} Quiroga, nous assurent que cette annonce est complètement fautive. M^{lle} Quiroga possède une voix merveilleuse, elle est excellente musicienne, mais elle ne se propose en aucune façon de se produire au théâtre.

D'après l'autorisation de M. le ministre des travaux publics, l'administration du service des recettes et des convois du chemin de fer informe les personnes qui ont laissé des objets aux diverses stations ou qui les ont perdus dans le parcours des convois, que ces objets sont réunis à la station de Bruxelles, où le garde-magasin du contrôle est chargé de les restituer à ceux qui, en les réclamant, donneront les indications nécessaires. Passé le 30 août prochain, il sera procédé à la vente publique, au profit du trésor, des objets qui n'auront pas été réclamés.

Le nombre des objets ainsi oubliés ou perdus est de plus de sept cents. Le soin avec lequel ils ont été recueillis atteste la probité des agens de l'administration du chemin de fer.

Le MONITEUR publie l'inventaire général de tous ces objets. La liste en est curieuse; au premier rang, comme on le pense bien, figurent les chapeaux et casquettes, plus souvent enlevés par le vent qu'oubliés; il y a 215 casquettes dont 84 tout-à-fait mauvaises, et 121 chapeaux d'hommes. Il y a 52 parmi lesquels 55 sont désignés comme bons ou médiocres, et de plus 9 ombrelles, 61 foulards ou mouchoirs, 29 cannes ou bâtons, 11 sacs ou ridicules de dames, 4 redingotes de drap, puis des gilets, des chemises, des gants, des bas, des outils de toutes sortes, des tabatières, des canifs, des verres à quinquets et des jouets d'enfants, de vieux pantalons et des étiquettes de parfumerie, etc., etc.

Voilà pour les débris des voyageurs civils, mais les voyageurs militaires, et ceci est moins explicable, ont aussi laissé de nombreuses traces de leur passage. On compte entr'autres 20 schakos, 18 bonnets de police, 19 épaulettes ou contre-épaulettes, 9 baionnettes, 9 pompons, etc.

Sous le titre d'une *Maîtresse Anonyme*, M. Scribe vient de publier dans le *Constitutionnel*, une série de huit feuilletons que nous reproduisons successivement, en ayant soin d'en donner deux par semaine. persuadé que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître, en entier, cette nouvelle production d'un des écrivains les plus spirituels de notre époque.

COUR D'ASSISES DE LIÈGE.

Liste des jurés pour la session prochaine des assises de Liège.
 MM. I. N. Berleur, rentier à Liège. — 2. A. Bellefroid, rentier à Liège. — 3. P. D. Neuville, négociant à Hodimont. — 4. J. L. Pâques, notaire à Liège. — 5. H. N. Vigoureux, avoué à Liège. — 6. F. C. Duval, docteur en médecine à Hannut. — 7. Le comte E. de Méan, rentier à Liège. — 8. C. F. Desoer, agent du trésor à Liège. — 9. M. J. Baudy, propriétaire à Hologne-aux-Pierres. — 10. S. Damsaux, avoué à Verviers. — 11. J. F. Pirenne, rentier à Battice. — 12. G. F. Hackin, chirurgien à Charneux. — 13. J. Ch. J. Crousse, notaire à Theux. — 14. J. T. Becco, bourgmestre à Chockier. — 15. F. Lacroix, receveur du bureau de bienfaisance à Jupille. — 16. P. Poswick, bourgmestre à Hodimont. — 17. J. bauduin, négociant à Liège. — 18. G. Nicolai-Massange, marchand à Stavelot. — 19. L. Neuville, négociant à Hodimont. — 20. G. Oury, banquier à Liège. — 21. Dejaer-Bourdon, négt. à Liège. — 22. Ch. H. de Longrée, rentier à Liège. — 23. Ch. de Moffaert, propriétaire à Clermont. — 24. H. Louvrex-Goreux, bourgmestre à St-Nicolas. — 25. E. de Fabri-Beckers, conseiller communal à Forêt. — 26. L. Déponthère, rentier à Jupille. — 27. J. Kokay, notaire à Stavelot. — 28. E. Biolley, négt. à Verviers. — 29. A. Dasse, négociant à Verviers. — 30. M. Delcour, propriétaire à Limbourg.
 Jurés supplémentaires. — 31. A. De Thier-Warzee, avocat et échevin à Liège. — 32. F. J. Steel, avocat à Liège. — 33. Th. Vaust, docteur en médecine à Liège. — 34. J. Robert, avoué à Liège.

CONSEIL PROVINCIAL.

SÉANCE DU 18 JUILLET. — PRÉSIDENCE DE M. NAGELMACKERS.

Il est donné lecture d'une pétition adressée au conseil par la commune de Herstal, afin qu'il soit décidé que la route de Liège à Maestricht suivra la rive gauche et non la rive droite. Il résulterait de cette direction, économie de temps et d'argent.

Un rapport est lu sur la demande faite par le directeur du conservatoire de Liège, tendant à obtenir un subside pour création d'un cours de langue et de littérature française: il conclut à ce que l'on alloue la somme de mille francs pour cet objet, en subordonnant cette allocation à la condition que la ville paye un semblable subside.

M. Lékeu présente un rapport sur le subside à accorder à l'instruction publique: il conclut à ce que le conseil alloue 6,000 frs., pour secourir les communes pauvres et qui ne peuvent rétribuer convenablement leurs instituteurs, 2,000 francs pour récompenses à distribuer entre les élèves qui l'auront emporté dans les concours à établir entre les diverses écoles d'un même canton, et 2,000 frs. pour prix aux élèves qui se sont le plus distingués dans chaque école.

Ces conclusions sont adoptées d'urgence et à l'unanimité. On ouvre la discussion sur les conclusions du rapport sur la demande d'un subside faite par l'école vétérinaire.

M. Lombard prend la parole, et dans un assez long discours il fait ressortir l'injustice avec laquelle on a traité cette école: on a, dit-il, proclamé hautement sa décadence; ces mots qu'il aurait fallu d'autant plus se garder de prononcer, qu'ils peuvent nuire à l'établissement, sont complètement inexacts. Une école n'est pas en décadence lorsque le nombre de ses élèves diminue, elle ne l'est que lorsque les cours sont mal donnés, et lorsque les branches de l'enseignement sont mal choisies.

Or, à l'école vétérinaire, le corps des professeurs est excellent, tous sont gradués, jeunes, pleins de zèle et de talent, les matières enseignées sont bien choisies, et si le nombre des élèves a diminué, il faut l'attribuer à des causes étrangères et qu'il n'est pas difficile de découvrir. Ainsi il n'est pas étonnant que lors de son ouverture l'école vétérinaire ait compté plus d'élèves qu'aujourd'hui, parce qu'alors il manquait des artistes; depuis plusieurs années aucune école, où s'enseignait la médecine des animaux, n'avait existé; aujourd'hui au contraire, les vuides sont remplis et l'école ne comptera plus que le contingent d'élèves à fournir par chaque année. — Les nombreux avantages que le gouvernement attribue à l'école de Bruxelles sont encore une cause de la diminution des élèves à Liège. Ceux de Bruxelles reçoivent des subsides, passent les examens dans la ville qu'ils habitent devant leurs propres professeurs, qui composent le jury pour la plus grande partie; et sont même exemptés de la milice. En présence de tels faits, est-il étonnant que le nombre des élèves diminue à Liège où ils ne jouissent d'aucun de ces avantages. L'orateur conclut à ce que l'on accorde

non pas un subside de 1000 francs mais un subside de 5000 francs.

M. Delfosse s'oppose à toute majoration de subside. Il rappelle que l'école vétérinaire, jouit gratuitement d'un beau local, qu'elle reçoit de la ville un subside de 5000 fr., que 1800 fr. sont en outre distribués aux élèves; ces sommes jointes aux 1000 fr. que la province accorde font monter à près de 5000 fr. les subsides que reçoit l'école; ce qui lui paraît plus que suffisant.

La discussion se prolonge encore quelque temps, il est enfin décidé que l'on accordera que 1000 fr. de subside et que la députation recherchera s'il ne conviendrait pas de s'adresser au gouvernement pour lui exposer la situation de l'école vétérinaire de Liège et demander pour celle-ci les avantages déjà accordés à celle de Bruxelles.

M. Degive fait un rapport sur la proposition de M. Delliège, ayant pour objet la nomination de quatre inspecteurs voyers, destinés à surveiller l'entretien des routes vicinales, à faire exécuter les réglemens sur la taxe des chiens, l'échellage et les gardes-champêtres. Il conclut au rejet de la proposition.

M. Delliège combat ces conclusions; d'après lui, le mauvais état des chemins vicinaux exige de promptes réparations. La taxe sur les chiens ne rapportera jamais tout ce qu'elle devrait rapporter si l'on n'établit une stricte surveillance.

M. Neef ne pense pas que les chemins vicinaux deviendront meilleurs par suite de la nomination des inspecteurs voyers. Tout ce que ceux-ci pourront faire, sera de constater le mauvais état des chemins, ce qui n'est pas difficile, et d'en informer la province ou la commune; or, en l'absence d'une loi sur les chemins vicinaux, à quoi servira cette information? — Il s'élève aussi contre le projet de soumettre les gardes-champêtres à la surveillance de ces inspecteurs; le garde-champêtre est le seul homme dont les bourgmestres peuvent disposer, et il convient de ne pas le soustraire à leur autorité.

M. Arnould votera aussi contre la proposition. Il trouve que ces quatre inspecteurs ne feront absolument rien. Ils passeront l'année à courir d'un bout de la province à l'autre, et quand ils seraient des demi-dieux, quand même ils n'iraient jamais autrement qu'à la vapeur, ils ne pourront encore s'arrêter assez long-temps dans chaque endroit pour y surveiller gardes-champêtres, chiens et chenilles. Quant à lui, il ne voit dans la proposition que le désir d'avoir des créatures. (Hilarité.)

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, sauf M. Delliège.

M. de Tornaco présente un rapport sur la proposition faite par M. le gouverneur, au nom du ministre, tendant à remplacer par un droit d'abonnement les sommes payées pour frais de transport des dépêches administratives. — Les conclusions sont favorables à la proposition; cependant la commission pense qu'il faut saisir cette occasion pour engager le gouvernement à revoir la loi sur les postes rurales et en faire disparaître ce qu'elle contient de défavorable aux communes.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Robert fait un rapport sur le budget de la province pour l'exercice de 1859.

L'urgence étant déclarée, on commence immédiatement la discussion. — Les chapitres des revenus et moyens, ainsi que les quatre premiers chapitres des dépenses, n'ont soulevé aucune observation, si ce n'est l'art. 2 du chapitre IV des dépenses. A cet article, il est alloué une somme de 1680 frs. à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées pour frais de routes, etc.; mais M. Delfosse ayant fait ressortir la négligence de M. l'ingénieur en chef, sa lenteur à exécuter les travaux dont le chargeait la province, ayant exposé en outre que M. l'ingénieur appelé à Bruxelles par les ordres du ministre des travaux publics, y passe souvent des mois entiers, a demandé que cette somme ne fut payée que sur états, ce que le conseil a aussitôt décidé.

ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION DU ROI.

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public les dispositions suivantes:

1^o Vendredi, 20 de ce mois, à six heures du soir, le son de toutes les cloches des églises de cette ville annoncera la solennité du lendemain.

2^o Samedi 21, les cloches seront sonnées à trois reprises, savoir: à six heures du matin, à midi et à six heures du soir.

Le même jour, à onze heures du matin, il sera chanté un *Te Deum* à l'église cathédrale de St.-Paul.

Le soir, les édifices publics seront illuminés.

A l'hôtel-de-ville, le 18 juillet 1858.

Le président, J. J. Tilman.

ANNONCES.

BAL DIMANCHE et LUNDI, 22 et 23 courant, au PETIT SANS-SOUCI, sur Avroy.

Mardi 24, à 5 heures précises, CONCERT vocal et instrumental, suivi d'une PARTIE DE DANSE.

JEUDI 26, BAL. 1050

Il s'est égaré une CHIENNE D'ARRET de race anglaise, entièrement brune, museau gris. Récompense à celui qui la ramènera à la ferme de St. Nicolas en Glain. 1058

UN DOMESTIQUE connaissant un peu le jardinage, peut se présenter au n^o 451, faubourg St-Gilles.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAI DE LA SAUVENIÈRE, n^o 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

CHEVAL de SELLE à VENDRE rue St. Séverin, n° 55. 965

DE BONS OUVRIERS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

Vente de Moutons.

Le MARDI 24 JUILLET 1858, 9 heures précises du matin, A devant le pont, commune de Visé, le notaire LEROUX vendra à l'enchère,

deux cents moutons de très-belle qualité. A CRÉDIT. 1000

VENTE PUBLIQUE D'UNE MAISON en bon état,

TRÈS-AVANTAGEUSEMENT SITUÉE POUR LE COMMERCE. LE LUNDI, 6 AOUT 1858, à 5 heures après-midi, le notaire SERVAIS adjugera, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, la MAISON, n° 571, rue du Pont d'Avroy, en la même ville, avec cour, pompe, citerne et bâtiments derrière. Cette maison tient d'un côté à M. Salkin; de l'autre à M. Poirelet. De grandes facilités de paiement seront offertes à l'acheteur qui, pendant un assez long terme, pourra retenir les deux tiers du prix. S'adresser au notaire pour tous renseignements. 1000

MAISON ET Terrain à Vendre.

LE 31 JUILLET à 10 heures du matin, En l'étude de M° BERTRAND, notaire à Liège, IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE PUBLIQUE, EN UN SEUL LOT, D'UNE MAISON, cotée 275, située à Liège, Place de l'Université, joignant à l'hôtel de l'Europe, Et d'une PARCELLE DE TERRAIN, longeant la dite maison, de la contenance de 28 mètres 50 centimètres. S'adresser au dit M° BERTRAND, notaire, en son étude. 1035.

FERME A LOUER

POUR MARS 1859. MARDI 21 AOUT 1858, à 9 heures du matin, LA COMMISSION DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE, EXPOSERA EN LOCATION,

UNE FERME

SITUÉE A LANTIN, Avec environ 104 HECTARES de terre, jardin et prairie, le tout tenu par les enfans Simon Pâque. S'adresser pour les conditions, au bureau du receveur des dits hospices. 1051

AVIS pour surenchérir.

FERME de MANGOMBROUX, PRES DE VERVIERS.

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M° RENOZ, notaire à Liège, le 12 juillet 1858,

LES IMMEUBLES

ci-après désignés, ont été adjugés, savoir: LA FERME DE MANGOMBROUX, composée de bâtiments d'exploitation, jardins, prairies, et contenant ensemble 5 hectares 56 ares 26 centiares, exploitée par le sieur Robert, et située commune de Stembert, près de Verviers, moyennant 13,100 DEUX PETITS BOIS, situés commune de Hody, contenant ensemble environ 55 ares, moyennant 1460 On peut surenchérir d'un vingtième le prix desdits biens jusqu'inclus le 26 juillet en en faisant la déclaration en l'étude de M° RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or.

Il avait été annoncé que la propriété du CASINO, très-avantageusement située au quai de Fragnée, commune de Liège, serait vendue le 30 juin 1858.

Des arrangements de famille forcent les intéressés à remettre cette vente au 20 JUILLET suivant; auquel jour, elle reste IRRÉVOCABLEMENT fixée et s'opérera en l'étude, à Liège, du notaire SERVAIS, à trois heures après-midi, sur une mise à prix excessivement modérée et sans réserve de surenchère.

La surface de cette propriété est d'environ un bonnier. Un plan figuratif et les titres sont à voir chez le notaire instrumentant. 956

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant procès-verbal dressé par M° RENOZ, notaire à Liège, le 17 juillet 1858,

LA MAISON

AVEC très-grand jardin, SITUÉE A LIÈGE, RUE DES CLARISSSES, N. 407,

Appartenant à l'Institut des Sourds-Muets, a été adjugée moyennant 28,500 frs.

On peut surenchérir d'un vingtième le prix de cette maison jusqu'au 25 juillet courant, en en faisant la déclaration en l'étude de M° RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1032

VENTE PAR suite de surenchère.

Le 27 JUILLET, 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M° RENOZ, notaire à Liège, devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

DES IMMEUBLE ET RENTES,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS: 1° Une HOUBLONNIÈRE, située Rivage en Pot, commune d'Angleur, contenant 15 ares 24 centiares, sur la mise à prix de 2625 frs. 2° Une RENTE annuelle et perpétuelle de 9 frs. 10 cent. (7 frs. 10 sous de Liège), due par M. Collinet, d'Angleur. 3° Une RENTE de 5 frs. 25 cent. (2 frs. 16 sous un liard de Liège, due par M. Gme. Quoirin, d'Angleur. 4° Et une autre RENTE de 367 litres 55 centilitres (un muid 5 setiers épeautre), due par le même. S'adresser pour les conditions de cette vente à M° RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 1036

VENTE DE DURS GRAINS CROISSANS, A RAMIOULE.

LE LUNDI 23 JUILLET 1858, à dix heures du matin, Monsieur le comte L. D'HEMERICOURT, de Ramioule, fera exposer en VENTE aux enchères publiques, sous la direction et à la recette du notaire GUENAIR, résidant à Hermalle-sous-Huy,

LES RÉCOLTES DE DURS GRAINS croissants sur les terres de sa ferme de Ramioule. L'adjudication aura lieu respectivement sur les terres dont les récoltes sont à vendre. A CRÉDIT. 109

VENTE D'UNE

BONNE MAISON

Agrement et fort Avantageusement située au Quartier du Sud, à Liège.

Le MERCREDI, 22 Aout 1858, à 5 heures après-midi, le notaire SERVAIS procédera, en son étude, à Liège Place derrière le Spectacle, n. 857, à

L'ADJUDICATION PUBLIQUE,

et sans réserve de surenchère, De la MAISON, n. 296, faisant le coin des rues des Carmes, et devant les Carmes; avec cour, terrain, bâtiments, puits, citernes et autres dépendances.

La façade de cette Propriété s'étend, à la ruades Carmes, sur une ligne de 35 à 36 mètres.

Elle participe naturellement aux embellissements, constructions et communications, dont on a récemment doté cette partie de la ville.

La maison est à voir, tous les jours, de 2 à 5 heures de l'après-dîner. S'adresser au notaire SERVAIS, dépositaire des titres et d'un plan figuratif. 980

VENTE

BELLE RENTE.

VENDREDI 20 Juillet 1858, à 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ en l'étude de M° LAMBINON, notaire, place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, à

L'ADJUDICATION PUBLIQUE D'UNE RENTE annuelle et perpétuelle de 585 francs, due par la commune d'Esneux, créée au capital de 18,253 francs 62 cent.

Cette rente qui a été dûment liquidée par la Députation des Etats de la Province, est régulièrement servie et les titres ne laissent rien à désirer. S'adresser audit notaire LAMBINON. 1022

A VENDRE UN beau rez de chaussée

EN PIERRE DE TAILLE A MOULURE, Bati depuis peu de temps, avec 2 vitrines et portes à glace, pied du Pont-d'Ile, n° 763. 1017

BOURSES.

Table of market data for Paris, July 17, 1858. Columns include various financial instruments like 'Trois p. c.', 'Quatre p. c.', 'Cinq p. c.', 'Act. de la Banque', 'Obl. la vil. de Par.', 'Emprunt belge.', 'Société Générale.', 'Banque de Belg.', 'Mutualité.', 'Actions réunies.', 'Différée ancienne.', 'Dito nouv. s. int.', 'Dette active.', 'Id. passive.', 'Emp. rom.', 'Rente de Naples.', 'Empr. portugais.', 'Miguéliste.'

Table of market data for London, July 16, 1858. Columns include '3 p. c. consolidés.', 'BELGE. 1832. c. d.', 'HOLL. Dette active.', 'PORTUG. 5 p. c.', 'Id. 3 p. c.', 'Esp. Emp. 1854.', 'Différées.', 'Passives.', 'RUSSIE.', 'BRÉSIL.', 'MEXICAINS 6 p. c.'

Table of market data for Amsterdam, July 17, 1858. Columns include 'HOLL. Dette activ.', 'Dito 2 1/2.', 'Différée.', 'Billet de change.', 'Obl. synd. d'aun.', 'S. de C. des P.-B.', 'Russie. Hope et C.', 'Inscr. au gr. livre.', 'Certific. à Amster.', 'POLOGNE. L. H. 500', 'Pris. L. de Rd. 50', 'ESPAGNE. E. Ard.', 'Dito grd.', 'Dette différ. anc.', 'nouv.', 'passive.', 'AUTR. Métall. 5.', 'BRÉS. Obl. à Lond.'

Table of market data for Antwerp, July 18, 1858. Columns include 'ANVERS. Det. act.', 'Emp. de 48 mill.', 'Id. de 30 mill.', 'HOLL. Dette activ.', 'Rente rembours.', 'Autriche. Métall.', 'Lits de B.', 'Polog. Lots fl. 500.', 'BRÉS. Em. L. 1854.', 'ESPAGNE. Ardoin.', 'Dette passiv. 1854.', 'DANEMARC. E. Noll.', 'Dito à L.'

Table of market data for Bruges, July 18, 1858. Columns include 'ANVERS. Det. act.', 'Emp. de 48 mill.', 'Id. de 30 mill.', 'HOLL. Dette activ.', 'Rente rembours.', 'Autriche. Métall.', 'Lits de B.', 'Polog. Lots fl. 500.', 'BRÉS. Em. L. 1854.', 'ESPAGNE. Ardoin.', 'Dette passiv. 1854.', 'DANEMARC. E. Noll.', 'Dito à L.', 'PRUSSE. Em. à Berl.', 'NAPLES. Cert. Fal.', 'Et. Rom. Lev. 1852.', 'Cert. à A. 1854.', 'CHANGES.', 'Amsterd. C. jours.', 'Id. 3 mois.', 'Rotterdam. C. jours.', 'Id. 3 mois.', 'Paris. C. jours.', 'Id. 2 mois.', 'Londres. C. jours.', 'Id. 2 mois.', 'Frankfort. C. jours.', 'Id. 3 mois.', 'Bruxelles et Gand.'

Table of market data for Brussels, July 18, 1858. Columns include 'Dette active 2 1/2', 'Emp. Rothschild.', 'Fin courant.', 'Emp. de 50 mill.', 'Fin courant.', 'Emp. de 1852 (4).', 'Act. de la Soc. G.', 'Emp. de Paris.', 'S. de Comm. de c.', 'B. de Belgique.', 'C. de S. et Oise.', 'Hauts-Fourneaux.', 'Banque Foncière.', 'Idem.', 'Flenu.', 'Hornu.', 'Selessin.', 'Soc. Nationale.', 'Lévant du Flenu.', 'Ougrée.', 'Sars-Longscham.', 'Chemin de Fer.', 'Vennes.', 'St-Léonard.', 'Châtelineau.', 'Yverrieres.', 'Beltraves.', 'Verrer. de Charl.', 'L'Espérance.', 'Brasseries.', 'Tapis.', 'Fer d'Ougrée.', 'Mutualité.', 'S. C. Bruges.', 'Monceaux.', 'Act. Réunies.', 'Borinage.', 'Houyoux.', 'Papeterie.', 'Lits de Fer.', 'Luxembourg.', 'Civile.', 'Herve.', 'Ch. de Fer de Col.', 'Ch. de B., M. et B.', 'Asphalt.', 'Holl. Dette active.', 'Losrenten Inscr.', 'Autriche. Métalliq.', 'Naples. C. Falcon.', 'Espagne. Ardoin.', 'Fin courant.', 'Prime un mois.', 'Différée de 1850.', 'Idem de 1855.', 'Passives.', 'Brésil. E. de Roth.', 'Rome. E. de 1854.'

VIENNE, LE 10 JUILLET. Métalliques, 107 1/8. — Actions de la Banque, 1447. Imprimerie de J.-Bte NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège